

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

**Nombre de membres  
du Conseil Communautaire**

**Titulaires** : 67  
**Membres présents** : 52  
· dont suppléés : 6

**Membres représentés** : 10

**Votants** : 62

**Date de la convocation**  
24 juillet 2020

**Secrétaire de séance** :  
Lydie DAMAY

L'An DEUX MILLE VINGT, le 30 JUILLET à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Coulemelle, sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corinne, MONTIGNY Sylvie (suppléante de M. LECONTE Yves-Robert), PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, RIHET Anne, DAMAY Lydie, TESTART Laëtitia, RAMON Marie-Gabrielle, DEMORSY Roselyne

Messieurs DURAND Pierre, BLIN Nicolas, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Eric, RIGAUX Olivier (suppléant de Mme MENARD Sergine), CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GERVOISE Maximilien (suppléant de GAWLIK Jérémy), LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, HOLLINGUE Rémy, M. BOQUET Cédric (suppléant de LEGRAND Marc), DARCIS Philippe, TOURNIQUET Gautier, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLETTE Paul, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, PARENTY Vincent, VAN DE VELDE Michel, M. LOUIS Eric (suppléant de MIANNE Michel), WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, LEFEVRE Serge (suppléant de CLEMENT Dominique), BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme PATRICE-BOURDELLE Christine de Mme DOUAY Sonia, M. CAPELLE Hubert de Mme ATTAGNANT Hélène, M. MOURIER Francis de Mme PERONNET Fabienne, M. BEAUMONT Joël de M. CARON Hubert, M. JUBERT Patrick de Mme BERTOUX Julia, Mme DAMAY Lydie de M. DEMOUY Bertrand, M. LAMOTTE de Mme RIQUIER Ludivine, M. NOCHEZ Didier de MEGLINKY Philippe, M. SYROKI Jacky de M. LEROY Jean-Maurice, M. BOUCHER Michel de MAROTTE Philippe

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames DOUAY Sonia, MARCEL Marie-Hélène, MENARD Sergine, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Françoise, BERTOUX Julia, RIQUIER Ludivine, GAUDECHON-LAMOUREUX Mélodie

Messieurs CHARLES Gilles, GAWLIK Jérémy, CARON Hubert, LECONTE Yves-Robert, TEN Franck, M. LEGRAND Marc, DEMOUY Bertrand, LOGEART Johan, MEGLINKY Philippe, LEROY Jean-Maurice, MAROTTE Philippe, GAWLIK Jérémy, MIANNE Michel, CLEMENT Dominique

**OBJET : INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DELEGUES**

Rapport de Monsieur Dominique LAMOTTE, Vice-Président Finances,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-12 ;

Après avis du Bureau communautaire du 22 juillet 2020 ;

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ;

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Considérant que pour la CCALN, le Code Général des Collectivités Territoriales fixe :

- l'indemnité maximale de président à 67.50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ; soit 31 504.15 € (Brut/ an) ou 2 625.35 € (Brut / mois)
- l'indemnité maximale de vice-président à 24.73% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ; soit 11 542.20 € (Brut/an) ou 961.85 € (Brut / mois)

Considérant que les Vice-présidents auxquels le Président a délégué une partie de ses attributions peuvent percevoir une indemnité ;

Considérant que le Président peut déléguer une partie de ses fonctions à des conseillers communautaires délégués,

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

L'enveloppe indemnitaire globale est calculée comme suit :

$$\begin{aligned} & \text{Indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de Président :} \\ + & \text{ Indemnité maximales pour l'exercice des fonctions de vice-présidents :} \\ = & 31\,504.15 + (11\,542.20) * 11 = \mathbf{158\,468.35\,€} \end{aligned}$$

**Après en avoir délibéré à l'unanimité** (Abstention 1 : Mme Demorsy) **le Conseil Communautaire :**

- Adopte les indemnités suivantes à compter de la date d'entrée en fonction des élus concernés :

<b>Référence : Indice Brut Terminal</b>		<b>46 672,80</b> au 30.07.2020	
en € Brut		€ Brut annuel	€ Brut mensuel
Taux maxi Président	67,50%	31 504,15	2 625,35
Taux proposé en 2020	48,75%	22 752,99	1 896,08
Taux maxi Vice-Président	24,73%	11 542,20	961,85
Taux proposé en 2020	19,95%	9 311,22	775,94
11 Vice-Présidents		102 423,42	8 535,29
Conseiller communautaire délégué	9,10%	4 247,22	353,94
6 Conseillers communautaires délégués		25 483,35	2 123,61
<b>TOTAL enveloppe indemnitaire MAX 2020</b>		<b>158 468,35</b>	
<b>TOTAL2020</b>		<b>125 176,41</b>	

- Précise que les indemnités suivront l'évolution indiciaire,
- Précise que les dépenses d'indemnités de fonction seront prélevées sur les crédits inscrits aux budgets,
- Autorise le Président, le 1<sup>er</sup> Vice-Président et le Vice-Président chargé de l'Administration générale à signer les documents en rapport avec cette décision.

**Fait et délibéré, le 30 juillet 2020**

à COULEMELLE

Le Président,

  
**Alain DOVERGNE**

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le .....  
 Affiché le .....

## ANNEXE :

FONCTIONS		Taux / IB Terminal (3 889,40 €)	en € BRUT MENSUEL	NOMS
Président		48,75%	1 896,08	Alain DOVERGNE
Vice-Président	19,95%	21,00%	775,94	Alain SURHOMME
Vice-Président	19,95%	21,00%	775,94	Dominique LAMOTTE
Vice-Président	19,95%	21,00%	775,94	Pierre DURAND
Vice-Président	19,95%	21,00%	775,94	Julia BERTOUX
Vice-Président	19,95%	21,00%	775,94	Anne-Marie PREVOST
Vice-Président	19,95%	21,00%	775,94	Sonia DOUAY
Vice-Président	19,95%	21,00%	775,94	Yves COTTARD
Vice-Président	19,95%	21,00%	775,94	Marie-Gabrièle HALL
Vice-Président	19,95%	21,00%	775,94	Francis MOURIER
Vice-Président	19,95%	21,00%	775,94	Michel VANDELDELDE
Vice-Président	19,95%	21,00%	775,94	Rémy HOLLINGUE
Conseiller co. délégué	9,10%	9,10%	353,94	Christine BOURDELLE
Conseiller co. délégué	9,10%	9,10%	353,94	Lydie DAMAY
Conseiller co. délégué	9,10%	9,10%	353,94	Fabienne PERRONNET
Conseiller co. délégué	9,10%	9,10%	353,94	Brice CHANTRELLE
Conseiller co. délégué	9,10%	9,10%	353,94	Philippe MAROTTE
Conseiller co. délégué	9,10%	9,10%	353,94	Jean-Maurice LEROY